

Colloque Pratiques, institutions et modes de transmission du commun, 17 et 18 novembre 2020, en ligne

Présentation de la table ronde du 17 novembre :

Pour un “Collège du commun” (18h00 - 19h00)

Danielle Bourcier, Hervé Brédif, Jacques Chevalier, Julien Dewoghelaëre, Gilles Hériard Dubreuil, Sylvain Lavelle, Emmanuel Picavet

Version provisoire - 19 octobre 2020

Le Commun, autre voie possible entre Etat et marché

(Extrait de la présentation du Colloque)

Après le colloque de 2017 sur les Dynamiques du Commun, entre Etat, marché et société, ce nouveau colloque a pour objectif d'aborder les enjeux associés à l'articulation des « **Pratiques, institutions et modes de transmission du commun** ». L'essor du Commun semble traduire, parfois, une certaine méfiance à l'égard des institutions, qui se manifeste à l'occasion dans la tentation d'un repli autarcique. Ce constat suggère, au-delà de la multiplicité des exemples et des cas, déjà largement documentés, d'interroger le *sens* et la *portée* des dynamiques du Commun, aujourd'hui en plein développement. Il suscite de nombreuses questions fondamentales : la défiance ne résulte-t-elle pas de représentations trop figées des institutions de l'Etat et de l'entreprise ? Par ailleurs, ces représentations ne sont-elles pas liées aux développements idéologiques des dernières décennies, en rapport avec l'expansion du néolibéralisme ? Le commun signifie-t-il moins d'Etat ou moins de marché, ou appelle-t-il une redéfinition de leurs fonctions respectives ? Le commun est-il nécessairement réifié ou dénaturé par toute forme d'institutionnalisation ? Face à l'affirmation du commun, en quoi les pratiques ou les dispositions institutionnelles permettent-elles l'émergence, la pérennité et la transmission des pratiques du commun ? Du côté de l'Etat, la définition de l'intérêt général se confond-elle avec l'idée de bien commun ? Le commun permet-il de relier l'ambition d'universalité à la diversité sociale ? Par ailleurs, comment penser la pluralisation et l'ouverture des formes et des champs d'expertise ? Du côté du marché, permet-il à l'entreprise de se dégager des visions étroites qui sont implicitement véhiculées par l'idée d'un progrès libéral globalisé ? Les dynamiques du commun permettent-elles à l'entreprise d'affirmer sa contribution au bien commun ? De façon plus large, en quoi l'irruption des dynamiques de commun au sein des institutions publiques et privées interroge-t-elle la vision anthropologique qui sous-tend leur action ? L'engagement des acteurs de la société civile est-il à l'origine de propositions et d'alternatives novatrices en matière d'organisation sociale et de gestion des ressources ? Une approche dynamique du commun appelle, à partir d'une observation de la diversité des pratiques, à poser la question de l'institutionnalisation et de la transmission du Commun, dans ses rapports avec l'Etat, le marché et la société, qui constitue le fil conducteur de ce colloque.

Pour un Collège du Commun - Table ronde

L'idée d'un Collège du Commun répond à un besoin que notre groupe de chercheurs a pu détecter à de nombreuses reprises dans les contacts multiples que ses membres ont noués avec des acteurs œuvrant dans de nombreux secteurs d'activité (santé, action sociale, éducation, sécurité, agriculture, énergie, industrie, tourisme, arts, numérique, etc.). Ils ont pu faire le constat des difficultés, des blocages, voire des impasses que produisent les modes d'organisation et de coordination sociale qui se réclament des seules « logiques » de l'Etat ou du marché. Leur manière de traiter de problèmes qui se signalent par leur complexité, par l'imbrication de plusieurs aspects, couches ou dimensions (scientifique,

industrielle, morale, juridique, sanitaire, sociale, environnementale...), n'est pas satisfaisante pour nombre d'acteurs. Différents outils conceptuels (systémique, complexité, sérendipité...) peuvent être mobilisés pour rendre compte et accompagner ces processus, mais la question n'est pas ou pas suffisamment traitée par le système éducatif. Plus généralement, elle n'est pas à proprement parler prise en charge par les institutions publiques et privées : il n'existe pas aujourd'hui de lieux permettant de donner une visibilité sociétale forte à la thématique du commun et d'offrir à ceux qui sont susceptibles d'apporter leur pierre à cette transformation, les concepts, les outils, les processus qui sont associés à la mobilisation de cette dimension.

La proposition de création d'un « Collège du commun », à partir d'un ensemble de lieux et de coopérations, vise à favoriser une meilleure prise en compte du potentiel du commun. Autour de situations problématiques complexes, il s'agit de donner à de nouveaux acteurs, chercheurs, experts et novices, élus, décideurs, citoyens ou associatifs, etc., la possibilité de partager des expériences vécues et d'expérimenter le commun.

Dans cette perspective, la vision proposée du *Collège du commun* s'articule autour de plusieurs dimensions :

- Un collège nomade, hors-les-murs, en lien avec l'université et les territoires.
- Une initiative inscrite dans une réflexion critique sur l'écologie, les relations sociales, les formes culturelles et le traitement des personnes.
- La redécouverte du partage, de la solidarité autour d'un renouvellement de la vision de l'égalité.
- Une méthode d'enquête sociale qui articule recherche, action et expérimentation.
- Un espace sécurisé de réflexion et d'expérimentation en commun autour de problématiques complexes.

Prochaines étapes...

Cette vision du Collège du Commun a vocation à être partagée au sein d'un réseau d'acteurs et d'institutions. L'instauration de dynamiques du commun implique un travail de diffusion de la perspective dans l'ensemble du corps social et dans la durée afin que, de proche en proche, puissent être créées les conditions de cette évolution. Sa mise en œuvre devrait être prise en charge en partenariat avec différentes institutions universitaires, centres de recherche et de formation, susceptibles d'être eux-mêmes offreurs de contenus ou de processus.

Ce document doit être le support des échanges qui pourront être engagés dans la table ronde en vue de la constitution de partenariats autour du projet...